

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1 - Parcours :

Deux parcours seront offerts au choix des compétiteurs, 42 et 21 Km.

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement international des courses de ski en technique libre.

Un traçage pour le style traditionnel est prévu. Les parcours peuvent être modifiés en fonction de l'enneigement.

2 - Participation au marathon 42 Km :

L'épreuve est ouverte aux seuls concurrents âgés de 21 ans ou plus le jour de l'épreuve, membre d'un club affilié à la Fédération Française de Ski ou d'une fédération étrangère appartenant à la F.I.S., possesseurs d'une licence compétiteur ou dirigeant, d'une licence carte neige ou d'un ticket course F.F.S.

3 - Participation au semi-marathon 21 Km :

L'épreuve est ouverte aux seuls concurrents âgés de 17 ans ou plus le jour de l'épreuve, membre d'un club affilié à la Fédération Française de Ski ou d'une fédération étrangère appartenant à la F.I.S., possesseurs d'une licence compétiteur ou dirigeant, d'une licence carte neige ou d'un ticket course F.F.S.

4 - Assurances :

Les concurrents doivent obligatoirement fournir soit :

- la licence Compétiteur
- la licence Dirigeant accompagnée d'un certificat médical leur autorisant la pratique du ski de fond en compétition (datant de moins d'un an).
- la licence carte neige accompagnée d'un certificat médical leur autorisant la pratique du ski de fond en compétition (datant de moins d'un an).
- le ticket course FFS pour l'épreuve considérée accompagnée d'un certificat médical leur autorisant la pratique du ski de fond en compétition (datant de moins d'un an).

Le ticket course s'adresse aux concurrents occasionnels ne disposant pas d'une licence ou carte neige et pour tous les coureurs Etrangers^(*) y compris lorsqu'ils sont titulaires d'une licence nationale de leur fédération ou d'une licence FIS. Il vous sera délivré automatiquement par l'organisation le jour de votre inscription.

(*) Les coureurs affiliés à la Fédération Suisse de Ski peuvent participer aux courses populaires de ski de fond, sans ticket course, ni licence FFS, à condition de présenter le formulaire "confirmation de licence, saison 2014/2015" fourni par la Fédération Suisse de ski dûment complété, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond de compétition (datant de moins de 1 an). Les coureurs affiliés à la Fédération Espagnole ou de la Fédération Andorrane de Ski peuvent participer à l'épreuve sur simple présentation de leur licence Fédérale valide le jour de l'épreuve.

5 - Modalités d'inscriptions :

Par courrier : jusqu'au mercredi 25 février dernier délai (cachet de la poste faisant foi) à :

Jocelyne LONCHAMPT

Traversée du Massacre

65, chemin Juranor
39220 PREMANON

Bulletin à imprimer depuis : www.traverseedumassacre.com

Par internet : jusqu'au vendredi 27 février 2015, 23h59 sur : www.49degres.com

Sur place : stade de la Darbella à Prémanon, UNIQUEMENT le samedi de 13h00 à 17h00 avec une majoration de 10.- €. **AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE.**

Renseignements complémentaires au 06 51 56 14 11.

6 - Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscriptions est fixé chaque année par le Comité d'Organisation. Les prestations offertes sont les suivantes :

- le classement chronométré.
- l'assistance médicale et sécurité.
- les ravitaillements, quatre pour le 42 Km et deux pour le 21 Km.
- **un lot souvenir et un plateau repas à l'arrivée.**

Les droits d'inscriptions s'élèvent à :

- 42 KM.....**35.00 €** - Tarif réduit pour les licences et carte neige **FFS : 24.- €**
- 21 KM.....**27.00 €** - Tarif réduit pour les licences et carte neige **FFS: 16.- €**
- Tarifs réduits pour les licenciés de la fédération Suisse, Espagnole et Andorrane.

Les droits d'inscriptions pourront être pris sur place, avec un supplément de 10.- € le samedi uniquement.

7 - Annulation d'inscription :

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscriptions seront remboursés du même montant uniquement sur présentation d'un justificatif daté et envoyé au plus tard le samedi 21 février 2015 (cachet de la poste faisant foi).

8 - Annulation de l'épreuve :

La décision d'annulation sera prise au plus tard le lundi 23 février 2015 au soir. Celle-ci sera publiée par voie de presse et sur le site www.traverseedumassacre.com. En cas de circonstances exceptionnelles, la course pourra être annulée le jour même par le jury de compétition. Dans cette éventualité, les organisateurs se réservent le droit de conserver **5.00 €** par dossier d'inscription, le ticket course sera remboursé.

9 - Dossards :

Les dossards seront à retirer au stade de la Darbella à Prémanon, le samedi 28 février 2015 de 13h00 à 17h00 et le dimanche de 6h30 à 8h30.

Il est interdit de changer de dossard avant et pendant l'épreuve, le Comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de faux engagement. Aucune inscription ne devra apparaître sur ou sous le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

10 – Organisation des lignes de départ :

Un départ sera donné à 9H00, stade de la Darbella, sur 4 lignes (élite / 1 / 2 / 3) pour les 42 kms.
Un départ sera donné à 9H15, sur 3 lignes (1 / 2 / 3) pour les 21 kms.

Marquage des skis et des dossards dès 8H30, à l'entrée des lignes ; attention aux disqualifications !

Fermeture de la première boucle à 11H30.

11 – Contrôles :

Tous les aspects de la compétition seront contrôlés de manière à assurer la sécurité et le déroulement correct de la compétition pour les skieurs. La localisation des postes de contrôle et l'utilisation des contrôleurs seront définies par le Directeur d'Epreuve en accord avec le Délégué Technique.

Les contrôleurs porteront leur attention sur les 4 points suivants :

- ils vérifieront que les skieurs ont effectués intégralement le parcours ;
- ils s'assureront que la piste est libre de tout obstacle ;
- ils veilleront à ce que les coureurs libèrent la piste aux coureurs plus rapides ;
- ils s'assureront qu'aucune aide ou assistance n'est donné aux compétiteurs ;

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôle, dans les délais, pour être classés.

12 – Disqualifications :

La disqualification sera prononcée contre tout coureur ne parvenant pas aux contrôles dans les temps limites fixés par les organisateurs, et envers les concurrents ne respectant pas le règlement F.F.S. concernant les courses populaires, et envers ceux qui ont dérogés à l'article 11. Tout concurrent avec dossard doit prendre le départ à l'intérieur du stade. Le non-respect de la ligne entraînera la disqualification. Les dossards devront porter les marquages de départ.

13 - Secours et abandon :

Les secours sont assurés par les pisteurs de la Station des Rousses au numéro **03.84.60.71.14** ou s'adresser à un poste de ravitaillement le plus proche, ou auprès de l'organisation au numéro **06.51.56.14.11**

Tout abandon doit être signalé à un poste de ravitaillement le plus proche ou auprès de l'organisation.

14 – Promotion :

Points CHAUDS : un pour les Dames et un pour les Hommes sur le 42 km pour **une valeur de 100 € chacun.**

15 - Distribution des prix :

La distribution des prix et récompenses s'effectuera sur place vers 12H30, pour :

- **les 5 premiers Hommes et 5 premières Dames (42 km) Scratch**
1er : 150 €+ lot
2ème : 100 €+ lot
3ème : 75 €+ lot
4ème : 60 €+ lot
5ème : 50 €+ lot
- **les 3 premiers M3/M4 et 3 premiers M5 et plus Hommes (42 km)**
- **les 3 premiers M4 et plus Dames (42 km)**

- **les 3 premiers Séniors et plus Hommes et Dames (21 km)**
1er : 50 €+ lot
2ème : 35 €+ lot
3ème : 20 €+ lot

- **les 3 premiers Juniors Hommes et Dames (21 km)**
- **les 3 premiers Jeunes Hommes et Dames (21 km)**

Un tirage au sort de lots sera effectué après la remise des prix pour les coureurs non récompensés. **Seuls les coureurs présents pourront recevoir leur lot.**

Les résultats seront affichés sur place, et sur le site internet :

www.traverseedumassacre.com

16 - Protocole :

A l'issue de l'épreuve, les vainqueurs et les leaders devront se présenter immédiatement au podium spécialement aménagé pour la remise Protocolaire (gerbes et distinctions) et participer aux interviews Presse – Médias.

Tout concurrent appelé sur le podium protocolaire ou de cérémonie de prix devra porter visiblement le dossard ou le maillot de protocole.

Les vainqueurs des différents classements se tiendront à la disposition du Comité d'Organisation entre le moment de leur arrivée et la fin de la remise des prix.

17 – Hébergement :

S'adresser à l'Office du Tourisme de la Station des Rousses au numéro 03.84.60.55.56

Ou par internet : www.lesrousses.com

18 – Droit d'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Traversée du Massacre ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19- Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.